



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : vendredi 28 juin 2024

# SERM : Chambéry parmi les 15 premiers dossiers labellisés par le ministère des Transports

La liste des quinze premiers projets de services express régionaux métropolitains (SERM) labellisés, dont le projet de Chambéry, a été publiée ce jeudi 27 juin par le ministère des Transports.

Thierry Repentin, président de Grand Chambéry, maire de Chambéry, se réjouit du soutien de l'État qui ouvre la voie à des financements publics afin de créer un "choc d'offre" et améliorer les transports publics à l'échelle du grand territoire.

### Une offre de mobilité renforcée sur le territoire

Définis par la loi du 23 décembre 2023, les SERM ont pour vocation d'améliorer considérablement l'offre de transport en commun sur le territoire. L'objectif initial était d'en doter dix grandes agglomérations du pays. Le dossier de Chambéry, porté par Grand Chambéry avec Grand Lac et Cœur de Savoie, mais aussi Grand Annecy et l'Avant-pays savoyard, Métropole Savoie, le Département et la Région, a été labellisé ce jeudi.

Un train tous les quarts d'heure en heure de pointe avec 4 nouvelles haltes ferroviaires desservies, c'est la réalité qui pourrait être celle du territoire chambérien demain. Ce « choc d'offre » ferroviaire sera complété par une offre de bus à haut niveau de service, le déploiement de réseaux cyclables ainsi que des dispositifs de covoiturage et d'autopartage afin d'offrir une vraie alternative à la voiture individuelle.

La labellisation est la première étape qui permet de compléter le dossier en vue de l'obtention du statut SERM. Le travail débute dès maintenant entre tous les partenaires et devrait durer entre 12 et 15 mois.

### Réaction de Thierry Repentin :

*« Je me réjouis du soutien de l'État au projet de SERM de l'aire urbaine de Chambéry qui témoigne de la pertinence du dossier que nous avons travaillé avec nos partenaires de Grand Lac, Cœur de Savoie, Grand Annecy et de l'Avant-pays savoyard.*

*J'ai eu l'occasion de plaider la cause du SERM chambérien à Paris directement auprès du ministre des Transports, que je remercie pour son écoute. Il a souhaité m'informer dès ce jeudi de sa décision de retenir notre candidature. Bien que représentant un territoire plus modeste par la taille et le nombre d'habitants concernés que les grandes métropoles françaises, je me réjouis de voir que le message est passé et que le ministère a jugé notre dossier pertinent.*

*Sur notre territoire, la voiture individuelle reste majoritaire pour les déplacements du quotidien. Avec un impact du réchauffement climatique plus important dans les Alpes qu'ailleurs, nous devons saisir toutes les opportunités pour aider les habitants à changer leur mode de déplacement et à réduire leur empreinte carbone.*

*La labellisation du projet chambérien nous conforte dans la politique d'amélioration de l'offre de transport public que nous menons au sein de Grand Chambéry, que ce soit à travers l'offre de bus ou l'accélération du déploiement de pistes cyclables sécurisées. Quelques semaines après la création du Syndicat mixte des mobilités de l'ouest savoyard associant Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et le Département, la labellisation offre des perspectives d'améliorer l'offre pour mailler le territoire à l'échelon du bassin de vie.*

*Notre politique de développement d'une offre de transport multimodal traduit notre engagement en faveur de la transition écologique du territoire, qui dans la continuité de la mise en place d'une zone à faibles émissions, participe à réduire l'usage de la voiture tout en offrant une alternative efficace. »*